

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D2025-4-3**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 40

**Objet : approbation du**  
**Compte de gestion et du**  
**CA du Budget annexe**  
**Service à la personne**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 08 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 19 Mars 2025

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSAULT Annie, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Madame PROUST Fabienne

**Pouvoirs :**

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry  
 Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur BARANGER Johann  
 Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle  
 Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur ATTOU Yves  
 Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
 Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s) :** Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SIRAUD Pierre

**Excusé(s) :** Madame BERNARDEAU Lydie, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame TRANCHET Myriam

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

VU l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

VU l'exécution du budget annexe Service à la personne de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

VU la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le Président de la Communauté de communes ne prend pas part au vote et se retire de la séance ;

Mesdames et messieurs,

Le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe SERVICE A DOMICILE est présenté ci-après :

Service-à-la-personne-	fonctionnement-	investissement-
Dépenses	1-227-103,07	°
Recettes	778-610,64	8-034,13
<b>Résultat-de-l'exercice-</b>	<b>-448-492,43</b>	<b>8-034,13</b>
Report-ex-antérieur-	-190-591,94	71-456,62
<b>Résultat-cumulé-fin-année</b>	<b>-639-084,37</b>	<b>79-490,75</b>

Par ailleurs, le comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE :**

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le comptable public, pour le budget annexe SERVICE A DOMICILE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve
- **APPROUVER** le compte administratif pour le budget annexe SERVICE A DOMICILE, pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté

**Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 08/04/2025  
Publié le 15/04/2025  
Transmis en sous-préfecture le

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

